



Mercredi 8 novembre 2017 à 21H00

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 5 – 2017

° ° 0 ° °

Affiché le 10 novembre 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 4

Etaiet présents :

Mrs BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, CUJIVES, ESTRADÉ, FONTA, MARETTE, MULLER, PORTES, PUJOL ROUQUET et ZAMBONI (*),

Mmes BARRAL, BERBON, CHAMPEAUX, DESAINT, GUILLEMAT, KEROUEDAN, LIPPENS, MAHEU, PONS, RAYNIER et ZANIN.

Ont donné pouvoirs :

M. BLANC-GALERA à Mme LIPPENS

Mme EYCHENNE à Mme ZANIN

M. LABEUR à Mme MAHEU

M. LECERF à M. ROUQUET

Absente : Mme TEYSSIER

(*) Présent à partir du point n° 2017 5 3

Secrétaire de séance : Mme Aurélie GUILLEMAT



Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.

Délibérations prises lors de la séance	Objet	Rapporteur
2017 5 1	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2017	Louis MARETTE
2017 5 2	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Fonctionnement des assemblées : actualisation d'une des délégations du conseil municipal consenties au Maire	Louis MARETTE
2017 5 3	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées	Louis MARETTE
2017 5 4	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées : Présentation du bilan d'activités de l'année 2016	Louis MARETTE
2017 5 5	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées : Convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune et la CCPAP	Louis MARETTE
2017 5 6	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Modalités de financement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Mazères : prise en compte d'une 7 ^{ème} habitation dans le périmètre concerné	Louis MARETTE
2017 5 7	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège : Travaux d'éclairage public/Poste du Couloumier	Louis MARETTE
2017 5 8	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège : Extension pour borne électrique - Parking du Couloumier	Louis MARETTE
2017 5 8 BIS	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Syndicat du Bassin du Grand Hers (SBGH) : Approbation du plan de désherbage communal	Louis MARETTE
2017 5 9	VOLET FINANCIER : DM n°4 : Virement de crédits Projet Urbain Partenarial (PUP) Monsieur VILLEROUX	Jacques PUJOL
2017 5 10	VOLET FINANCIER : DM N°5 : Reversement de droits de places	Jacques PUJOL
2017 5 11	VOLET FINANCIER : Admissions en non-valeur	Jacques PUJOL
2017 5 12	Délégation du Conseil municipal au Maire : Compte Rendu des décisions prises	Louis MARETTE

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance a procédé à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il a proposé de désigner **Madame GUILLEMAT Aurélie** Conseillère Municipale, comme secrétaire et a donné lecture de l'ordre du jour.

N°2017 5 1 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2017

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès verbal de la séance du 30 juin 2017 a été adopté à l'unanimité.

N°2017 5 2 : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Fonctionnement des assemblées :
actualisation d'une des délégations du Conseil Municipal consentie au Maire

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire tout ou partie de ses attributions,

Vu la délibération N°2014 5 5 en date du 16 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal pour la durée du mandat,

Vu la délibération N°2015 7 8 en date du 11 décembre 2015 actualisant les délégations consenties

Le conseil municipal, **à l'unanimité**

➤ **a amendé ponctuellement**, la délibération N°2014 5 5 en date du 16 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal pour la durée du mandat, comme suit :

- **délégation n° 4** : *nouvelle rédaction*

*" De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur à **600 000 € HT**, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,"*

En portant le montant à 600 000 € HT (contre 300 000 € HT) pour permettre la signature courant novembre 2017 des marchés publics relatifs aux aménagements de la crèche et du relais assistantes maternelles.

N°2017 5 3 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ :

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées

Par délibération n° 2017-DL-134C du 28 septembre 2017 le conseil communautaire a approuvé ses nouveaux statuts comportant :

- Une réécriture des compétences optionnelles et supplémentaires existantes ;
- L'ajout d'une compétence nouvelle au titre de la protection de l'environnement, afin que la communauté de communes puisse intervenir dans des domaines complémentaires liés à la gestion de l'eau ;
- Une modification statutaire portant sur la composition du bureau

L'exercice des compétences ainsi rédigées s'appliqueront au 1^{er} janvier 2018.

L'assemblée municipale, en tant que commune membre, a approuvé, **à l'unanimité**, la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées

N°2017 5 4 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées : Présentation du bilan d'activités de l'année 2016

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport retraçant l'activité en 2016 des deux précédentes Communautés de communes issues de la fusion a été communiqué à l'assemblée. Cette communication n'a pas appelé d'observation et conformément à la loi n'a pas donné lieu à un vote.

N°2017 5 5 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées : Convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune et la CCPAP

Pour permettre la réalisation d'un parking au lieu-dit le Couloumier, le conseil municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la convention autorisant sous mandat ces travaux (acceptation par la CCPAP le 21 janvier 2017 par délibération n°2017-DL-035).

N°2017 5 6 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Modalités de financement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Mazères : prise en compte d'une 7^{ème} habitation dans le périmètre concerné

Vu le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de LACROIX Mazères approuvé le 9 juillet 2010 prescrivant des travaux de renforcement du bâti à certains riverains situés à proximité immédiate de l'entreprise LACROIX de Mazères,

Vu la délibération N°2017 4 2 du 30 juin 2017 approuvant la signature d'une convention de financement et de gestion des participations financières ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation des travaux prescrits par le PPRT de Lacroix Mazères,
Suite à la prise en compte d'une 7^{ème} habitation dans le périmètre concerné (réhabilitation d'une bâtisse identifiée comme local d'habitation avant approbation du PPRT), l'assemblée s'est prononcée, **à l'unanimité** sur la dernière version de la convention.

N°2017 5 7 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège : Travaux d'éclairage public/Poste du Couloumier

Les travaux d'éclairage public des deux futurs lotissements et du parking du Couloumier sont estimés à 35 480 € par le SDE09.

Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège proposant leurs inscriptions sur un prochain programme d'éclairage public, ces derniers peuvent faire l'objet d'un financement à 50% par le Conseil départemental de l'Ariège (plafond de 7 500€)

Travaux et demande de financement partiel acceptés à l'unanimité.

N°2017 5 8 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège : Extension pour borne électrique - Parking du Couloumier

L'assemblée, **à l'unanimité**, remercie le SDE09 pour le déploiement d'une 2^{ème} borne IRVE installée prochainement sur le parking du Couloumier, et son financement intégral pour un coût estimé à 17 100 €.

N°2017 5 8 BIS : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Syndicat du Bassin du Grand Hers (SBGH) : Approbation du plan de désherbage communal

Vu la délibération n° 2017 4 5 du 30 juin 2017 approuvant la signature d'une convention avec le Syndicat du Bassin du Grand Hers (SBGH) dans le cadre de l'opération collective de plans de désherbage communaux,

Vu le plan de désherbage manuel communal établi sous maîtrise d'ouvrage du SBGH qui ouvre la possibilité d'obtenir une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70% pour l'acquisition du matériel nécessaire au désherbage manuel,

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, à autoriser le Maire à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

N° 2017 5 9 et 2017 5 10 : VOLET FINANCIER : Décisions Modificatives N°4 et N°5 : Virements de crédits Projet Urbain Partenarial (PUP) - Reversement de droits de places au profit du Comité des Foires et Marchés, du Comité des fêtes et de l'Association Fébus Aban

L'assemblée, **à l'unanimité**, a accepté :

- L'imputation hors opération des crédits ouverts initialement à l'opération voirie 97-37 (Projet Urbain Partenarial),
- de procéder au reversement de droits de place perçus à l'occasion de diverses manifestations et vide greniers :
 - pour un montant de 978 € au profit du Comité des foires et marchés
 - de 128 € au profit de l'Association Fébus Aban
 - de 1 422.75 € au profit du Comité des Fêtes (avance de 3 000€ déduite).

N° 2017 5 11 : VOLET FINANCIER : Admissions en non-valeur

Sur proposition du Trésorier de Saverdun, l'assemblée, **à l'unanimité**, a accepté d'admettre en non-valeur des titres de recettes pour lesquels la Trésorerie n'a pu procéder à leur recouvrement (PV de carence et ordonnance d'effacement de dettes) ; montant total : 1 319.08 €.

N°2017 5 12 : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :
compte rendu des décisions prises

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- La gestion locative d'appartements communaux et de baux commerciaux
- Les demandes de concours financiers pour :
 - la restauration de l'harmonium de l'Eglise de Mazères inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques,
 - la création d'un terrain multisports et l'agrandissement d'une aire de skate-park.
- la signature d'avenants aux marchés de travaux de l'école maternelle Marcel Pagnol
- Et le recours à un avocat aux fins de représentation de la ville dans un contentieux d'urbanisme

AUTRES INFORMATIONS

➤ **Foire du gras des 16 et 17 décembre 2017** : programme ci-joint

➤ **Illuminations de la Bastide** : A compter du samedi 25 novembre et jusqu'au lundi 8 janvier 2018 (programme ci-joint). Merci par avance aux Mazèriens de bien vouloir y participer.

~~~~~

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H30.***